



## Procès-verbal du conseil scientifique du 14 mars 2019

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 14 mars 2019 à la Fondation Dosne-Thiers de l'Institut de France à Paris.

La séance s'ouvre à 9h30.

### Membres présents ou représentés (17)

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
- M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France ;
- Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
- Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 ;
- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par Mme Maëlle SERGHERAERT ;
- Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et histoire des textes ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Bernard LARROUTUROU, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Alain PROST ;
- M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
- Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;
- M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Mme Carole MABBOUX, représentante élue des membres de l'EFR ;
- Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École Pratique des hautes études ;
- M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea.
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

### Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2019-2020 ;
4. Poste de responsable de la bibliothèque au 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
5. Plan de redéploiement des collections de la bibliothèque ;
6. État de l'activité du CCPS ;
7. Manuscrits présentés pour publication ;
8. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018

N. Laubry fait part d'un complément d'information sur la publication du livre dirigé par Katell Berthelot, *Reconsidering Roman Power*, dont le manuscrit a été accepté pour publication dans la Collection de l'EFR, au format papier. À la demande de la curatrice, et en raison des exigences du programme ERC dans le cadre duquel s'inscrit sa publication, la publication se fera également sous format électronique.

Ce détail étant clarifié, le conseil scientifique approuve le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

Deux points d'informations sont donnés par la directrice de l'EFR, lesquels constituent, tous deux, une préoccupation.

Le premier point d'information concerne le laboratoire d'archéologie situé dans le ghetto dans l'enceinte du musée de la Crypta Balbi, près des deux autres sites romains de l'EFR. Ces locaux, occupés à titre gratuits, avaient été concédés par la surintendance archéologique de Rome en 2005. Entre temps, l'administration italienne de la culture et du patrimoine a subi des réformes (réformes « Franceschini ») et ces locaux sont passés sous la tutelle du Musée national romain (MNR). En décembre, la directrice du MNR a fait évacuer les locaux occupés par deux personnels de l'EFR car l'immeuble attendant menaçait ruine. Par ailleurs, il a été argué du fait que l'organisme de vérification des comptes italien exige désormais que des locaux appartenant à l'administration italienne soient loués et non plus mis à disposition gracieusement. À l'époque, les locaux ont, certes, été mis à disposition mais 200 000 euros de travaux ont été effectués pour pouvoir accéder à ces espaces. Ainsi, il a été envisagé que l'établissement participe aux travaux à effectuer sur l'immeuble attendant au laboratoire, en guise de loyer anticipé pour les années à venir. Le 18 mars 2019, la directrice de l'EFR a un nouveau rendez-vous avec la directrice du MNR pour mieux cerner la proposition qui a été faite (délais de réalisation des travaux, montant du loyer...), l'idée étant d'obtenir un tarif partenaire pour collaborer au plan scientifique à l'avenir (par exemple par le biais de formations communes personnel EFR - personnel du MNR) sans toutefois accepter la proposition d'anticiper la somme relatifs aux travaux à prévoir dans l'immeuble voisin, cette dépense n'entrant pas dans le champ de compétence et les missions de l'EFR. La directrice de l'EFR regrette l'abandon forcé de ces locaux, qui avaient été réinvestis pleinement au plan scientifique. Elle souhaite ne pas laisser un laps de temps supérieur à une année universitaire sans relocaliser le laboratoire, quitte à trouver un autre lieu à louer (provisoirement ou définitivement) dans le centre de Rome.

Le second point d'information concerne la situation des publications de l'EFR et notamment de leur diffusion. La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de son inquiétude sur la santé financière de De Boccard. En 2018, après 3 mises en demeure, l'EFR a pu obtenir le versement des sommes dues. La directrice de l'EFR indique au conseil scientifique qu'elle a un rendez-vous avec la responsable des éditions De Boccard, Mme Malaise, en présence du responsable des publications de l'EFR et de la directrice du Centre Jean Bérard. La proposition sera celle de mettre au point un avenant au contrat actuel dans lequel chacune des parties prendrait des engagements réciproques : l'EFR s'engagerait à régler le problème des délais d'acheminement des livres, trop longs, en direction de la France et à donner au diffuseur les informations en temps utiles, bien en amont de la parution d'un ouvrage, en vue d'une bonne diffusion préalable. Cela suppose de changer les rapports avec les auteurs, par la mise en place d'une date butoir, non négociable, pour la remise des épreuves, afin de respecter le calendrier établi. Du côté de De Boccard, l'engagement serait de fournir des inventaires, régulièrement et en temps utiles (cette obligation étant déjà inscrite au contrat, il s'agirait ici de répéter cette obligation), ainsi que de transmettre les instruments nécessaires à une analyse trimestrielle.

Un point d'information sera réalisé au conseil scientifique du 20 juin 2019.

La directrice clôt le point 2 de l'ordre du jour en rappelant l'organisation de l'assemblée générale de création de l'association des amis de l'EFR (pour l'adoption des statuts et du règlement intérieur ainsi que l'élection des membres du bureau) le jour même à 18 heures à l'École normale supérieure.

### **3. Résultats de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2019-2020**

J.P Brun, président de la commission, fait part au conseil scientifique des résultats des travaux de la commission réunie du 11 au 13 mars 2019 au Collège de France.

Les membres de première et deuxième année ont tous été renouvelés dans leurs fonctions pour l'année 2019-2020. Pour la section Antiquité il s'agit de B. Augier, B. D'Andrea, C. Davoine et A. Pereira. Pour la section Moyen Âge, P. Lefeuvre, C. Mabboux et V. Sacco ont été renouvelés dans leurs fonctions. Pour ce qui concerne la section Époques moderne et contemporaine (EMC), S. Duc, AL Turiano et H. Vermeren ont été par ailleurs renouvelés.

Pour les recrutements, sur 103 candidatures (32 en Antiquité, 20 en Moyen Âge et 51 en Époques moderne et contemporaine), 30 candidats ont été retenus pour une audition, pour 8 postes à pourvoir (2 en Antiquité, 3 en Moyen Âge et 3 en EMC).

Pour la section Antiquité sont proposés au conseil scientifique :

- Christian Mazet, doctorant dont la soutenance de thèse est prévue à l'automne 2019. Le sujet de recherche proposé est le suivant : « Vulci et la Méditerranée du VII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècles av. J.C Les fouilles des nécropoles orientales par Alexandrine et Lucien Bonaparte (1828-1846) ». Il s'agissait de sa première candidature.
- Paolo Tomassini, chargé de recherche à l'université catholique de Louvain, qui avait posé sa candidature pour la deuxième fois. Son programme de recherche s'intitule : « Décorer le port de Rome : étude technique, archéologique et archéométrique de la peinture murale d'Ostie et des ateliers de peintres »

Pour la section Moyen Âge sont proposés au conseil scientifique :

- Angela Cossu, doctorante dont la soutenance de thèse est prévue en fin d'année 2019. Le sujet de recherche proposé est : « Que lisait-on vraiment au Mont-Cassin au XI<sup>e</sup> siècle ? À l'école de Laurent et d'Albéric ». Il s'agissait d'une première candidature.

- Dante Fedele, chercheur post-doctoral à l'université de Louvain et enseignant contractuel en France. Le projet de recherche s'intitule « Les *consilia* et le "droit international" dans l'Italie du Nord à la fin du Moyen Âge ».
- Guillaume Saint-Guillain, maître de conférence à l'Université de Picardie-Jules Verne, dont le projet proposé pour son habilitation à diriger des recherches est le suivant : « La nature du prince. Le doge de Venise : pouvoirs et images du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle ».

Pour la section EMC sont proposés au conseil scientifique :

- Adrián Fernández Almoguera, doctorant dont l'intitulé du programme de recherche est : « *Renovatio urbis* : Pensée architecturale, espace public urbain et projet politique à Rome, 1798-1833 ». Il s'agissait d'une première candidature.
- Élodie Oriol, chargée de recherches sous contrat au CESR de Tours, qui propose le projet de recherche suivant : « Mesurer le talent au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Rémunération et gratification des artistes de la scène dans la péninsule italienne ». Il s'agissait de sa troisième candidature.
- Nina Valbousquet, research fellow à Fordham University (New-York), propose le projet suivant : « Église catholique, diaspora juive et internationalisme : La diplomatie religieuse face aux persécutions, Entre Rome et New York (1914-1948) ». Elle postulait pour la deuxième fois.

La liste complémentaire est la suivante :

1. Virgile Cirefice (EMC)
2. Arthur Hérisson (EMC)
3. Élodie Paris (Antiquité)
4. François Wallerich (Moyen Âge)
5. Carole Hofstetter (Moyen Âge)

Le président de la commission fait part au conseil scientifique des difficultés de choix, surtout en EMC, eu égard à de très bons dossiers : la sélection a été difficile, car de nombreux candidats qui postulaient pour la première fois ont été brillants lors des auditions.

La directrice de l'EFR indique au conseil qu'une liste complémentaire a été établie en cas de poste éventuellement libéré par des membres de première ou de deuxième année qui ont postulé sur des postes en université ou au CNRS avant la fin du parcours scientifique à l'EFR mais elle indique que, contrairement à l'an dernier, il y a peu de chance qu'il y soit fait appel.

En complément d'information, elle indique que, contrairement à l'an dernier également, cette année a vu le recrutement de doctorants, lesquels devront s'engager à respecter une condition : soutenir leur thèse avant mars 2020, sous peine d'un non-renouvellement par la commission d'admission. Parfois, des candidats se présentent trop tôt dans leurs parcours de recherche, et ceci leur est dommageable eu égard au nombre de candidatures limitées pour obtenir un poste de membre scientifique. Il est nécessaire de se concentrer sur le projet post-doctoral. Par ailleurs, les candidats doivent être capables d'intéresser une commission composée de 15 personnes, qui est transdisciplinaire, avec nombre de non-spécialistes de la période ou du domaine de recherche présenté. Une appétence à la transmission du savoir est fondamentale pour convaincre la commission.

J.Y. Tilliette demande comment est établie la liste complémentaire, par ordre de mérite ou par section. La directrice de l'EFR répond qu'elle est établie par ordre de mérite, et est valable jusqu'à la nomination des membres au 1<sup>er</sup> septembre de l'année au titre de laquelle le candidat a été auditionné.

Le président du conseil scientifique propose à l'assemblée l'approbation des propositions de la commission et celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

#### 4. Poste de responsable de la bibliothèque à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Il est fait part d'une coquille insérée dans la convocation du conseil scientifique : le poste de responsable de la bibliothèque sera vacant au 1<sup>er</sup> octobre 2019 et non au 1<sup>er</sup> septembre. Une fois cette précision effectuée, la directrice expose les motifs de la proposition de renouvellement de mandat de l'actuel responsable de la bibliothèque, M. Clément Pieyre.

M. Pieyre a été nommé en succession d'Annie Coisy qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2015. C. Pieyre sollicite son renouvellement. Ce renouvellement est légitime et conforme aux intérêts de l'EFR. Après un cursus à l'ENC et à l'ENSSIB, il a, en début de carrière, été affecté à la Bibliothèque nationale de France, puis a été nommé directeur de la bibliothèque de la Cour de Cassation, avant d'être nommé responsable de la bibliothèque de l'EFR en 2015. Il a assuré une continuité de la politique entreprise par la précédente conservatrice, notamment l'achèvement, avec succès, du projet d'étiquetage des volumes (RFID), de la poursuite de la rétro conversion des ouvrages de la bibliothèque dans le SUDOC, ou encore du renforcement de l'attache au réseau spécialisé des périodiques italiens (ACNP). Très actif au sein du réseau des EFE ou d'Urbis (réseau des bibliothèques des instituts de recherche romains), il a néanmoins entrepris des projets nouveaux comme l'obtention du label Collex en Antiquité romaine, Histoire de l'Italie et en archéologie pour l'Italie du Sud (Centre Jean Bérard). Il a par ailleurs pris le virage du numérique en prenant un abonnement en ligne pour le compte de l'EFR, et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, au bouquet de périodiques Jstor. M. Pieyre a procédé à une évaluation du problème d'espace au palais Farnèse, a établi une charte de la politique documentaire, et pris l'accord du conseil scientifique en juin 2018 pour procéder au désherbage des collections conservées en magasin, et au redéploiement des collections au sein de la bibliothèque. La directrice émet donc un avis tout à fait favorable à la demande de renouvellement de mandat de M. Pieyre. Excellent manager, il encourage la formation professionnelle du plus gros service de l'EFR, il est en outre le chef de service de l'archiviste et accueille aussi des conservateurs-stagiaires de l'ENSSIB. La directrice estime qu'elle laissera à son successeur un collaborateur de toute première qualité.

Y.M. Bercé complète le propos en indiquant que, lorsqu'il était directeur de la bibliothèque de la Cour de Cassation, M. Pieyre a eu le mérite de faire comprendre aux magistrats la valeur de la bibliothèque.

Le conseil scientifique émet un avis favorable au renouvellement de mandat de Clément Pieyre, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2023.

#### 5. Plan de redéploiement des collections de la bibliothèque

Le responsable de la bibliothèque indique que le redéploiement des collections en libre accès est la dernière étape d'un projet plus large de redéfinition de la politique documentaire de la bibliothèque. Il doit répondre au problème de saturation des espaces de stockage connu depuis de nombreuses années. Engagé à l'automne 2015, il a pour objectif la recherche d'une congruence entre l'offre documentaire, la politique scientifique de l'EFR et les pratiques des lecteurs de la bibliothèque, au regard des espaces et du budget disponible.

C. Pieyre rappelle l'important recueil de données qui a été nécessaire pour mettre au point la stratégie documentaire de la bibliothèque : l'analyse des accroissements pluriannuels de la bibliothèque, l'enquête de satisfaction auprès des chercheurs, l'étude de la composition du lectorat ont permis la rédaction d'une charte documentaire fixant le cap des acquisitions, votée par le Conseil scientifique en 2017. Mettant en œuvre les préconisations de l'Inspection générale des bibliothèques un plan de désherbage d'une partie des collections en magasin et le développement des ressources électroniques ont été validés par le Conseil scientifique en 2018.

Grâce au travail précis et efficace de conservateurs en formation à l'Enssib accueillis en stage depuis 2017, il a été possible de prévoir la réorganisation suivante : désherbage de 500 ml de collections conservées en magasin, descente en magasin de 500 ml de périodiques disponibles numériquement (les revues en archéologie ne sont pas concernées et demeurent en libre accès quand bien même elles seraient disponibles en ligne). L'espace ainsi dégagé en libre accès permet une complète refonte de l'offre documentaire, redonnant à chaque salle une unité thématique.

Le plan de redéploiement des collections engage la bibliothèque pour une durée de quinze années, jusqu'en 2035 et la fin du bail emphytéotique relatif à l'occupation du palais Farnèse. Il intègre les projections d'accroissements de collections papier, cote par cote. Enfin, il met en valeur le secteur archéologique, jusqu'à présent éclaté en une dizaine de salles, et qui sera regroupé dans la Grande Galerie, au cœur de la bibliothèque ; cette mise en valeur répondra ainsi au besoin de ses chercheurs, puisque la moitié des lecteurs s'inscrivant à la bibliothèque pour la première fois sont des archéologues.

Le plan de redéploiement à la cible se décompose de la manière suivante :

Au 2<sup>e</sup> étage :

- Salle 1 (salle des membres Antiquité) : Histoire ancienne, épigraphie, numismatique et papyrologie.
- Salle 2 (boursiers Antiquité) : Sources classiques, grecques et latines.
- Salle 3 (salle des nouveautés) : Histoire de l'Église.
- Salle 4 (vestibule) : Publications de l'EFR.
- Salle 5 (membres Moyen Âge et Époques moderne et contemporaine) : Histoire de l'Italie.
- Salle 6 (Salone) : Périodiques.
- Salle 7 (Grande Galerie) : Archéologie.
- Salle 8 (boursiers Moyen Âge et Époques moderne et contemporaine) : Périodiques.

Au Mezzanino :

- Salle 9 : Histoire générale, Histoire de l'Orient, Mélanges, Sciences sociales.

Au 3<sup>e</sup> étage :

- Salle 10 (salle informatique des membres) : Archives et bibliothèques.
- Salle 11 : Musées.
- Salle 12 : Histoire de France.
- Salles 13 et 14 : Beaux-Arts.
- Salles 15 et 16 : Bibliothèque Edoardo Volterra.
- Galerie des études : Usuels.

Le plan de redéploiement répondra également aux problématiques du chantier de rénovation de la toiture et des façades du palais Farnèse, en cours de préparation. Les collections les plus consultées se trouveront au 2<sup>e</sup> étage quand commencera le chantier.

J.P. Brun interroge C. Pieyre sur l'articulation entre le numérique et le papier. C. Pieyre répond que le projet de réorganisation des collections en libre accès est consacré au papier, mais intègre et encourage le développement des ressources numériques. La bibliothèque s'engage désormais dans une longue période de transition numérique, pendant laquelle le fonds documentaire sera nécessairement hybride.

A.M. Turcan interroge C. Pieyre sur les montants consacrés aux bouquets numériques. Il est répondu qu'une grande partie de la documentation électronique est accessible gratuitement à la bibliothèque de l'EFR grâce aux programmes nationaux de numérisation (Gallica, Persée) et aux Licences nationales ISTEEX. En ce qui concerne la documentation payante, C. Pieyre expose l'abonnement à

Jstor : la bibliothèque de l'EFR a été classée « Higher Education » et « Very small institution » par Jstor et a pu rejoindre le groupement de commandes porté par l'Abes. Pour un abonnement à sept bouquets de Jstor, le coût sera d'environ 10 000 euros en 2019, la première année (droits d'entrée), puis de 5 000 euros les années suivantes. La part budgétaire dévolue aux ressources numériques passera ainsi de 7 % à 15 % - la bibliothèque de l'EFR se rapprochera ainsi des standards des bibliothèques de recherche en SHS en matière de documentation électronique.

I. Poutrin demande si un lecteur de la bibliothèque, détenteur d'une carte de la bibliothèque, pourra consulter les ressources à distance. Il est répondu que, pour l'heure, la consultation ne pourra s'effectuer que sur place. Toutefois, à l'avenir, le passage à un serveur Proxy permettra une consultation à distance ; il s'agit de l'objectif ultime de la démarche qui sera envisagée après la réinformatisation de la bibliothèque.

Le président du conseil scientifique sollicite le calendrier prévu pour le redéploiement des collections. C. Pieyre répond que ceci s'effectuera en 3 temps : avant l'été 2019, désherbage, désinfection et resserrement des collections en magasin ; à l'automne 2019, environ 500 mètres linéaires de revues seront descendus en magasin ; dans la foulée ou au début de l'année 2020, mouvement et réorganisation des collections en libre accès. Le projet devra nécessairement s'achever à l'été 2020, le projet suivant étant consacré à la réinformatisation de la bibliothèque.

Le président du conseil scientifique demande s'il y aura une salle de triage. Le responsable de la bibliothèque répond que la réorganisation des collections aura comme conséquence la fermeture temporaire de la bibliothèque aux lecteurs, à l'exception des membres, des boursiers et des chercheurs résidents. Elle devrait durer une quinzaine de jours, au mois de novembre 2019, lorsque la fréquentation de la bibliothèque est traditionnellement plus faible.

Le président du Conseil scientifique propose à l'assemblée l'approbation du plan de redéploiement des collections et celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 6. État de l'activité du CCPS

On remarque une augmentation des demandes de financement pour la section Moyen Âge. Le comité a été plus sévère dans l'examen des demandes : un tiers des demandes ont été refusées (demandes tardives ou n'ayant pas comme terrain d'études l'Italie ou sollicitant de l'EFR des financements trop élevés).

## 7. Manuscrits présentés pour publication

### Antiquité

- H. Broise et J. Scheid, « Un bois sacré du *suburbium* romain : topographie générale du site *ad Deam Diam* ».

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en version papier.

- R.M Bérard (dir.), « Le droit à la sépulture dans la Méditerranée antique ».

Le conseil scientifique se prononce pour un second examen en conseil.

### Moyen Âge

- P. Genequand, « Le « système avignonnais » et la Curie de Clément VII ».

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication de ce manuscrit.

Les propositions suivantes : « Mariana : l'évêché et les édifices de culte du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle » de D. Istria et « la cronaca angioina dei re d'Ungheria. Retorica politica e rappresentazione dinastica (ms. Budapest, Oszk Clmae 404) » de V. Lucherini seront étudiées au conseil scientifique de juin 2019, le second rapport nécessaire à la confrontation n'ayant pas été reçu.

Second passage :

- G. Puma, « La nativité italienne : une histoire d'adoration (1250-1450) »

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit, en version papier.

- D. Boisseuil et C. Rico (dir.), « Le marché des matières premières dans l'Antiquité et au Moyen Age »

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en ligne uniquement, et sous réserve d'avoir ôté les articles défailants.

Époques moderne et contemporaine

- F. Jesné, « La face cachée de l'empire. L'Italie et les Balkans, 1861-1915 »

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier.

- M. Aglietti, F. Jesné et M. Grenet (dir.), « Consuls et consulats italiens dans le long Risorgimento, du decennio francese au fascisme »

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier.

- L. Tatarenko, « Sous l'œil de Borée. Les Ruthènes de la grande principauté de Lituanie au temps de l'Union de Brest (milieu du XVI<sup>e</sup> siècle - milieu du XVII<sup>e</sup> siècle) »

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier.

- M. H. Blanchet, « Autocéphalies. L'exercice de l'indépendance dans les Églises slaves orientales (IX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier.

## **8. Information sur les accords et conventions signées par la directrice, par délégation du conseil d'administration**

Les conventions signées depuis le conseil d'administration du 21 novembre 2018 sont présentées pour l'information du conseil scientifique.

## **9. Questions diverses**

M. Verga fait part de deux initiatives pour lesquelles la contribution de l'EFR pourrait être appréciée. En vue de la commémoration du cinquième centenaire du voyage de Magellan à Vicenza, l'EFR pourrait contribuer à l'initiative par la publication d'un texte.

Par ailleurs, l'EFR est invitée à participer à la commission franco-italienne sur les manuels scolaires, et notamment pour apporter sa contribution sur le rôle de l'histoire, qui fait actuellement objet de débat en Italie.

La directrice répond, sur le premier point, que la contribution de l'EFR à l'initiative sera examinée lors du prochain CCPS sous réserve de l'envoi par les organisateurs de l'événement d'une fiche projet détaillée. Pour ce qui est de l'étude et du rôle de l'histoire dans les manuels scolaires, la directrice de l'EFR demande un argumentaire sur la démarche, de manière à pouvoir faire appel aux spécialistes idoines, notamment J. Dubois ou encore le comité d'histoire franco-italien qui vient de se constituer.

La directrice a une question diverse à l'intention du CNRS : elle sollicite un accord écrit de la part du CNRS autorisant l'EFR à gérer les archives CNRS du Centre Jean Bérard. En effet, un accord avait été donné oralement et l'archiviste de l'EFR a effectué un premier état des lieux mais le travail d'archivage ne pourra se poursuivre si l'EFR n'obtient pas un accord officiel du CNRS, de manière écrite.